

Comité Départemental de l'Isère

Compte rendu de la réunion du 17 avril 2011.

Présents : Mr Jean Pierre DAGAND – Président du Comité Directeur
Mme Mauricette ROIG - Vice Présidente
Mr Michel ROIG - Secrétaire Général
Mr Pascal BOUCHERLE - Président d'Honneur
Mr Jean Marc VAL – responsable de la Commission Sportive.

Absents excusés :

Mlle Isabelle DALICOUD - Vice Présidente
Mr Gérard COMTE Gérard - trésorier
Mlle Cécile PROVOST - Commission de fidélisation
Mr Pierre Olivier VERSCHOORE

Invité :

Mr Vives KERBATI – Directeur Technique Départemental

09H00 : Le président, Jean Pierre DAGAND ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour qui sera suivi et dont compte rendu est le suivant :

1°) – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale.

Les membres du Comité Directeur approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 octobre 2010.

2°) – Bilan licences et clubs.

Au **15 avril 2011**, l'Isère compte **3926** licenciés, soit 353 de plus qu'à la même date la saison passée, soit une progression avoisinant les 10%.

On dénombre 3425 licenciés en karaté (2415 shotokan - 500 shito ryu - 175 shotokai - 86 contact - 59 body - 50 wado), contre 3201 la saison passée, soit une progression de 7%.

Les disciplines associées (AMV - Kung Fu - Yosékan Budo) affichent une progression de 112,5%, le nombre de licenciés passant de 160 à 340.

Quant aux licenciés du Jutsu, ils baissent de 24 %, passant de 212 à 161.

Le karaté et les disciplines associées en Isère se portent bien.

Les licenciés sont répartis dans 75 clubs actifs, dont un nouvellement créé, « Judo Karaté Chartreuse » à Saint Laurent du Pont, avec Philippe VIVANCOS comme professeur.

Un club est en cours de création, le « Karaté Club de Coublevie » qui aura pour entraîneur Slimane BENSALÉM.

3°) Bilan quantitatif, qualitatif et financier des compétitions.

Afin de pouvoir améliorer notre système relatif à l'organisation des compétitions officielles dont le département a la charge, il nous faut dresser un bilan quantitatif, qualitatif et financier de chacune.

A- Bilan quantitatif.

a) – Championnat kumité minimes à seniors – Pontcharra 07/11/2010.

2008/2009 : 176 inscrits – 141 participants

2009/2010 : 145 inscrits – 119 participants

2010/2011 : 140 inscrits – 123 participants

90 garçons – 33 filles (contre 83 garçons – 36 filles en 2009)

On note une nette stabilité.

b) – Kumité PPB – Saint Etienne de Crossey – 09 janvier 2011.

2008/2009 : 173 inscrits – 143 participants

2009/2010 : 164 inscrits – 130 participants

2010/2011 : 173 inscrits – 145 participants

107 garçons – 38 filles (96 garçons – 34 filles en 2009)

On note un bon retour à la participation.

c) – Coupe départementale enfants katas – 12 décembre 2010 - Voreppe.

2008/2009 : 127 inscrits - 91 participants

2009/2010 : 109 inscrits - 78 participants

2010/2011 : 126 inscrits - 119 participants

75 garçons – 44 filles (53 garçons – 25 filles en 2009)

On note un net accroissement de la participation.

d) championnat départemental kata MCJS – 12 décembre 2010 - Voreppe

2008/2009 : 112 inscrits - 80 participants

2009/2010 : 96 inscrits – 78 participants

2010/2011 : 90 inscrits – 80 participants

53 garçons – 27 filles (2009 : 46 garçons – 32 filles)

On note une nette stabilité.

= premier point quantitatif :

Avec 467 compétiteurs, la saison 2010/2011 voit un retour à la compétition (62 participants de plus que la saison dernière). On dénombre 325 garçons et 142 filles. On retrouve la bonne participation de 2008.

= deuxième point quantitatif :

Soit un total pour les 4 compétitions de 529 inscriptions pour 467 participants, ce qui signifie que 11,7% des inscrits n'ont pas participé. Cet écart était de 22,9 % en 2008 et de 21,2% en 2009.

Cette amélioration du ratio inscrits/participants est très satisfaisante.

Ce qui laisse penser que nos compétitions ont été placées au bon moment dans la saison.

B – Bilan qualitatif.

« Le professionnalisme » de la commission sportive permet d'assurer un bon déroulement des compétitions. Le fait d'avoir des arbitres, des juges et des assesseurs en nombre suffisant, permet de respecter les plages horaires.

Très bon accueil des clubs coorganisateur et bonne ambiance constatée.

C – Bilan financier.

Le bilan financier donné ci-dessous pour chaque compétition, comprend : les repas, les défraiements, le docteur et le poste de secours le cas échéant, et les récompenses.

a) = championnat kumite MCJS : 2 729,30 €

(2008 : 2627,25 € - 2009 : 2135,54 €)

b) = coupe kumité PPB : 2 793,92 €

(2008 : 1 733,45 € - 2009 : 2 134,15 €)

c) = coupe et championnat katas : 1 187,00 €

(2008 : 1 303,51 € - 2009 : 1200,75 €)

soit un total de 6.710,22 €. (2008 : 5664,21 € - 2009 : 5 470,44 €)

L'augmentation de 1.240,00 € du prix de revient se répartit comme suit :

- = 800,00 € de plus en défraiement arbitrage et juge
- = 240,00 € de plus pour les postes de secours
- = 200,00 € de plus dans les récompenses.

Malgré cette augmentation de la dépense, c'est un bon bilan financier pour ces compétitions officielles.

Il faut rappeler que nous avons un fort déficit de juges et arbitres dans l'Isère et qu'il nous faut faire appel aux bonnes volontés des départements voisins.

Ramené aux nombres de participants, un compétiteur de la saison 2010/2011 revient à 14,37 €uros, contre 13,50 € la saison dernière, ce qui reste raisonnable.

d) = La 1^{ère} Coupe du Dauphiné Vivarais.

En partenariat avec le Comité Départemental de Drome-Ardèche, nous avons organisé la coupe du Dauphiné-Vivarais qui s'est déroulée le 06 février 2011 à Saint Etienne de Crossey.

Le Comité Drôme-Ardèche a pris en charge ses repas (officiels + arbitrage) ainsi que ses déplacements.

Avec 266 inscrits et 210 participants (140 garçons et 70 filles), cette compétition a remporté un franc succès dans une ambiance « exceptionnelle ».
(150 participants en 2009)

Cette compétition nous a coûté 3 281,80 € et nous avons obtenu une aide financière fédérale de 500,00 €, ramenant le prix de revient à 2.781,18 €. (2.584,73 € en 2009)

Le prix de revient par participant étant de 13,24 € contre 17,23 € la saison dernière.

Bien qu'il s'agisse d'une compétition « lourde » aussi bien dans sa mise en œuvre que dans son exécution, il faut envisager de la réitérer.

Il nous faudra cependant « la remanier » afin de pouvoir la rendre encore plus attractive, sans temps mort.

Le montant total des dépenses engagées pour les compétitions a été de 9.992, 02 € (contre 8.083,17 € la saison dernière) soit une augmentation de 1.900,00 €, ramenée à 1.400,00 € avec l'aide fédérale spécifique.

Encore une très bonne saison avec des dépenses maîtrisées.

4°) - Subventions et aide financière.

a) = après dépôt du dossier par le Président, la commission permanente du Conseil Général de l'Isère, lors de sa réunion du 25 février 2011, a décidé d'attribuer au Comité Départemental une subvention de fonctionnement d'un montant de 2.780,00 €.

b) = suite à la demande formulée par le Président du Comité auprès de la Direction Technique Nationale et après validation du dossier par celle-ci, la Fédération a attribué au Comité une aide financière de 500,00 € suite à l'organisation de la 1^{ère} Coupe du Dauphiné-Vivarais.

c) = le Président a déposé auprès des services de la cohésion sociale - pôle sport, le dossier de demande de subvention au titre de la part territoriale du Centre National pour le Développement du Sport, reposant sur quatre actions : développer la pratique du karaté - préformation des meilleurs (entraînements kumité départementaux) - formation juges et arbitres - protection, préservation et promotion de la santé par le sport.

5°) - Bilan financier et prévisionnel

a) = Au 15 avril 2011 :

= total des charges cumulées = **12.816,16 €**

= total de produits cumulés = **11.094,72 €**

= résultat net provisoire = **- 1.721,44 €.**

Total sur compte chèque : 2.922,61 €

total sur livret : 7.193,68 €

total en caisse : 42,26 €

Solde total : 10.158,55 €

b) = prévisionnel

Si le CNDS accorde une subvention d'un montant à hauteur de celui de la saison dernière, soit 4.000 €, le budget de la saison 2010/2011 sera parfaitement équilibré et on peut espérer un solde de 12.000,00 €.

= En fin de saison 2008, le solde était de 8.584,90 €.

= En fin de saison 2009, le solde était de 10.450,76 €, les 1.865,86 € supplémentaires provenant principalement de la subvention du Conseil Général pour achat de matériel en 2008, d'un montant de 2.295,00 €.

= En fin de saison 2010, le solde était de 12.379,99 €, les 1.929,23 € supplémentaires provenant principalement de l'augmentation de la subvention du CNDS passant de 2.250,00 € à 4.000,00 €.

= En fin de saison 2011, on peut espérer un solde de 12.000,00 €.

Dans ces conditions, il sera possible d'envisager d'éventuels stages katas départementaux mensuels, sur des critères restant à déterminer et des stages de formation juges et arbitres animés par des arbitres nationaux.

6°) = Divers.

a) = frais d'examen d'arbitre national :

Les membres présents du Comité Directeur ont approuvé à l'unanimité, un remboursement de frais (100,17€) restant à la charge de Mlle Arezou NASSERI, suite à sa participation à l'examen d'arbitre national qui s'est déroulé à Nantes en novembre 2010.

Un article précisant les critères et les modalités d'attribution d'une aide financière par le Comité Départemental aux candidats aux examens nationaux de juges et arbitres est en cours d'élaboration et sera inclus dans le règlement intérieur.

b) = les matériels du Comité :

= En ce qui concerne les tapis : ils sont entreposés au Gymnase Intercommunal de la Haute-Morge à Saint Etienne de Crossey, une convention entre le Comité et la Commune est en cours d'élaboration. Cette convention fera l'objet d'un article du règlement intérieur.

= En ce qui concerne les panneaux d'affichages et les protections combats : confiés à la garde du (de la) responsable départemental (e) de l'arbitrage pour des raisons de commodités, ils feront l'objet d'un article du règlement intérieur.

= En ce qui concerne les matériels informatiques : un ordinateur portable et une imprimante sont confiés à la garde du Président, un autre ordinateur et une autre imprimante sont confiés à la garde du responsable de la commission sportive. Ils feront l'objet d'un article du règlement intérieur.

La réunion se termine à 12h00.

La date de la prochaine réunion sera fixée ultérieurement.

J.Pierre DAGAND

Président du Comité Isère.

Michel ROIG

Secrétaire Général.